L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO 81 RUE DE CHARTRES

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance. Pour l'année : dix piastres pour la feuille seulement pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'il abonné ne voudra pas faire payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES. Une piastre par ligne de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce, originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le cent de 1000 lignes ou moins.

Les ventes pour année aux annonces—Les agences et personnes tenant magasins de détail, 50 piastres. Compagnies d'Assurances et autres annonces publiques, 350; les agents pour navires, 100 piastres; les agents de vapeur, ou maisons de commerce, faisant la vente aux enchères. Ces abonnements seront payés à l'année et d'avance.

Le privilège des annonces de décès, les avis pour appeler l'attention du public à des ventes d'emplettes, bons meubles, ou articles analogues, par les agences, les annonces de bâtisse &c. &c. paieront deux fois autant aux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils paraîtront dans un journal, le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire d'affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations, habitations, esclaves marrons, animaux égarés ou égarés &c. &c., ils seront portés en compte séparément et au prix ci-dessus énoncé.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Une Annonce de faillite sera publiée à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Imprimés et autres droits ouverts pour l'enregistrement du public, faisant partie chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, payent 3150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics, quelques annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

MARRONNAGES.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné depuis quinze jours le gaillé nommé SOLEIL, appartenant ci-devant à M. Twogeet, âgé d'environ 25 ans, de la taille de 5 pieds 7 pouces et 7 lignes, à une blessure au dessus de l'œil droit et à la lèvre inférieure plus grosse. La récompense ci-dessus sera donnée pour son arrestation et le ramenant au soussigné ou pour sa mise dans une des geôles de cet État.

CHARLES WHITE,
30 nov 69, rue des Français.

$10 DE RECOMPENSE.

Seront données à la personne qui arrêtera l'esclave marron JESSÉE, parlant anglais et français, parti de plusieurs environ six semaines de la maison du soussigné, sur St. Louis et du [illegible] et qui ne peut guère se tenir droit, étant de taille moyenne, de la taille d'environ cinq pieds [illegible] pouces, un peu courbé lorsqu'il marche, ayant un [illegible] et habitué à répondre lorsqu'on [illegible] à lui parler, mais lorsque c'est quelqu'un qu'il connaît, il fait la grimace et montre ses dents. Il a l'habitude de travailler en jardin et sur la Levée dans les magasins. Il est probable qu'il continue dans les mêmes ouvrages dans quelque partie de la ville ou il est engagé comme bucheron dans les environs.

Mme L. T. HARTUBISE,
19 fév—3p rue St. Louis, entre Pauph. & Bienv.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 1er novembre, le nègre GEORGE, parlant anglais et français, âgé d'environ 18 à 19 ans, taille de 5 pieds 5 pouces [anglais] trapu, yeux petits, front bombé, cicatrice sur le front, marqué devant à la lèvre supérieure cassée. Il était vêtu lorsqu'il a d'un pantalon de cotonnade à petites raies et d'une chemise de gingas. Ce nègre travaillait depuis très longtemps avec Mr. Wm. Stone comme menuisier maçon.

FERNANDO LEMOS.
30 déc

$30 DE RECOMPENSE

SERONT données à celui qui ramènera chez le soussigné le nègre JOHN THOMAS, parti de l'habitation de Messrs. Mileard frères, depuis le 28 du mois de février. Le dit jeune de violon parle anglais et français. Sa taille est de cinq pieds six pouces. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine de poursuites selon toute rigueur de la loi.

CHS GIRARD, 212, Rue Royale.
2 déc

$25 DE RECOMPENSE—Est parti ce matin chez le soussigné le 22 courant, la négresse nommée LAURETTE, âgée de trente ans, bien tatouée, taille de cinq pieds, cinq pouces, de la mesure ordinaire, parlant français et anglais. La récompense susdite sera payée à celui qui la ramènera au soussigné ou pour sa mise dans une des geôles de cet État.

CHARLES WHITE,
30 nov 69, rue des Français.

$10 DE RECOMPENSE.

Seront données à la personne qui arrêtera l'esclave marron JESSÉE, parlant anglais et français, parti de plusieurs environ six semaines de la maison du soussigné, sur St. Louis et du [illegible] et qui ne peut guère se tenir droit, étant de taille d'environ cinq pieds [illegible] pouces, un peu courbé lorsqu'il marche, ayant un [illegible] et habitué à répondre lorsqu'on [illegible] à lui parler, mais lorsque c'est quelqu'un qu'il connaît, il fait la grimace et montre ses dents. Il avait coutume de travailler en jardin et sur la Levée dans les magasins. Il est probable qu'il continue dans les mêmes ouvrages dans quelque partie de la ville ou il est engagé comme bucheron dans les environs.

Mme L. T. HARTUBISE,
19 déc—3p rue St. Louis, entre Pauph. & Bienv.

$20 DE RECOMPENSE

PARTI marron le 1er novembre, le nègre GEORGE, parlant anglais et français, âgé d'environ 18 à 19 ans, taille de 5 pieds 5 pouces [anglais] trapu, yeux petits, front bombé, cicatrice sur le front, marqué devant à la lèvre supérieure cassée. Il était vêtu lorsqu'il a d'un pantalon de cotonnade à petites raies et d'une chemise de gingas. Ce nègre travaillait depuis très longtemps avec Mr. Wm. Stone comme menuisier maçon.

FERNANDO LEMOS.
30 déc

$30 DE RECOMPENSE

SERONT données à celui qui ramènera chez le soussigné le nègre JOHN THOMAS, parti de l'habitation de Messrs. Mileard frères, depuis le 28 du mois de février. Le dit jeune de violon parle anglais et français. Sa taille est de cinq pieds six pouces. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine de poursuites selon toute rigueur de la loi.

CHS GIRARD, 212, Rue Royale.
2 déc

$25 DE RECOMPENSE—Est parti ce matin chez le soussigné le 22 courant, la négresse nommée LAURETTE, âgée de trente ans, bien tatouée, taille de cinq pieds, cinq pouces, de la mesure ordinaire, parlant français et anglais. La récompense susdite sera payée à celui qui la ramènera au soussigné ou pour sa mise dans une des geôles de cet État.

CHARLES WHITE,
30 nov 69, rue des Français.

A LOUER.

A LOUER PRÉSENTÉMENT—Le Magasin No 51, rue Toulouse, vis à vis la Banque du Commerce, un grand Magasin situé au fond de la cour. Il est très convenable pour les marchandises des derniers. Soders.
R BRUGIER,
30 nov No 9, rue St. Louis.

A LOUER—Trois maisons en brique situées rue Hamon. Pour les conditions s'adresser à JACQUELIN
25, rue Conti.

A LOUER—Le rez-de-chaussée et le premier étage du magasin no 11, rue du Canal. S'adresser au No 27, porte suivante.
EDWARD BARRY, banque Achafalaya.

A LOUER—Un bureau situé rue Gravier No 125, s'adresser à E. & J. ANDREWS,
27 nov 25, rue Gravier.

A LOUER—Deux maisons de dernière [illegible] situées au coin des rues de la Douane et Bienvenue. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
JUSTUS VAIRIN & Co, 26 Poydras.

A LOUER—Un bureau très commode au rez-de-chaussée de la maison du coin des rues Gravier et Carondelet. S'adresser sur
8 nov place.

A LOUÉR—Un bureau dans le magasin No 73, rue du Camp. S'adresser à
S. & J. P. WHITNEY,
30 déc 73, rue du Camp.

AVIS—Trois belles grandes maisons à louer. Une de ces maisons a un jardin meublé dans le dernier goût que l'on vendra. S'adresser à JNO. NICHOLSON, Caissier de la Banque de Carrollton.

MAISON A LOUER et meublée à vendre à des conditions raisonnables. Cette maison est une belle demeure pour une famille et est située dans un beau quartier. S'adresser à
J. A. BEARD,
28 nov 58, rue de la Commune.

MAISON A LOUER—Une jolie maison à un étage, située rue Esplanade, près du Magasin. Cette maison est très convenable pour une demeure de famille. S'adresser à
MUNFORD PERKS,
[illegible] encognure Poydras et Tchoupitoulas.

UNE maison à étage, Très Moreau entre les rues du Port et St Ferdinand.

Plusieurs maisons, rue Grands Hommes d'Enghien.

Aussi plusieurs maisons rue Claiborne entre Ste Anne et Bienvenue, à louer. S'adresser à
CORDEVIOLLE & LACROIX.

A LOUER—Le magasin No 134, rue du Magasin, jouissant de l'eau du canal neuf. S'adresser à ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue du Magasin.

A LOUER—Un bureau très commode. S'adresser au no 65, rue de la Couture.
5 nov

A LOUER—Une maison en brique à trois étages située au coin des rues Dauphine et Dauphine. La maison se compose de sept appartemens avec cuisine et chambres à coucher. S'adresser à THOMAS MURQUHART
2, rue Royale.

A LOUER—La partie habitable de la maison à deux étages en briques, encoignure des rues Tchoupitoulas et Jackson, avec cuisine et l'usage d'un Hydrant Gayley. S'adresser sur les lieux.
4 nov

AUX PERSONNES DE BON GOÛT

Les soussignés previennent leurs habitués et le public qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment des plus choisis de nouveautés et d'articles confectionnés, le plus distingué et le plus nouveau.

Perfumerie la plus variée, du pilote; du ratine; [illegible] ouatés;

[illegible] depuis superfin de toutes nuances;

[illegible] du cachemire électoral; du de chasse, drap indiangé;

[illegible] satin noir, uni et façonné; du gourgouraud, [illegible] noir; du cachemire et moiré [illegible] et Henri IV.

[illegible] satin noir de différentes qualités, du casimir du du, du moucoyer;

[illegible] de tricot à corset; du do en caoutchouc;

[illegible] ombrelle et de tricot (pour la peau);

[illegible] satin noir et brodé; du dessins assortis;

[illegible] cheveux, noirs et couleurs, clairs et foncés.

[illegible] de toutes qualités;

[illegible] noir, du de cachemire noir, variété [illegible] fashionable.

[illegible] aussi leurs connaissances de surtout pour le plus grand assortiment de draps et de [illegible] en offrant de vendre en pièces ou en [illegible] pour être confectionnés par eux, ils ont pris les [illegible] avec les premiers tailleurs français [illegible] et ils allent à la [illegible] [illegible] Ils ne [illegible] de toutes nuances;

[illegible] du pilote; du ratine;

[illegible] depuis superfin de toutes nuances;

[illegible] du cachemire électoral; du de chasse, drap indiangé;

[illegible] satin noir, uni et façonné; du gourgouraud, [illegible] noir; du cachemire et moiré [illegible] et Henri IV.

[illegible] satin noir de différentes qualités, du casimir du du, du moucoyer;

[illegible] de tricot à corset; du do en caoutchouc;

[illegible] ombrelle et de tricot (pour la peau);

[illegible] satin noir et brodé; du dessins assortis;

[illegible] cheveux, noirs et couleurs, clairs et foncés.

[illegible] de toutes qualités;

[illegible] noir, du de cachemire noir, variété [illegible] fashionable.

[illegible] aussi leurs connaissances de surtout pour le plus grand assortiment de draps et de [illegible] en offrant de vendre en pièces ou en [illegible] pour être confectionnés par eux, ils ont pris les [illegible] avec les premiers tailleurs français [illegible] et ils allent à la [illegible] [illegible] Ils ne [illegible]

[illegible] 3200 sacs sel de Liverpool, gros et fin, en [illegible] vendre par JEX. PARK,
30 nov 91, Commerce.

A VENDRE—Le bateau à vapeur WM WALLACE [illegible] pouvant [illegible] 150 tonneaux. [illegible] GODFREY, LAWRIE & SMALLS,
[illegible] 36, Gravier.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE

Le beau steamer LIVINGSTON, maintenant sur N. Orléans, ayant été radoubé à neuf et en bon état de toutes sortes, sera vendu à Pugh Landing, maintenant en livraison à la Nouvelle-Orléans. Pour les conditions, s'adresser à WILLIAM S. BROWN,
19 nov 31, rue Gravier.

Pour NACHITOCHES, ALEXANDRIA des ports intermédiaires—Le bateau à vapeur VELOCIPEDE, capitaine Isaac Wright, partira pour les ports ci-dessus Vendredi matin, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, sur le quai de la Levée, ou à
J. HALL & A. B. BEIN,
14 nov 19, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE ET Cincinnati—Le steamer NORMAN, capt. G. W. Hugg, partira pour les ports ci-dessus Vendredi le 15 courant, à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. B. SMITH.
N. B—Le Norma prendra du fret pour les ports intermédiaires sur le Mississipi. 13 nov.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le steamer VANDALIA, capitaine L. H. Smith, ayant la plus grande partie de son cargaison engagée, partira samedi, le 9h courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Gravier, ou à
GODFREY, LAWRIE & SMALL, 36, Grav.
P. S. Le Vandalia prendra du fret pour la Rivière Blanche, Memphis et Randolph. 12 n

PAQUEBOT RÉGULIER entre la Nouvelle Orléans Dubuisson et Baton Rouge—Le fin marcheur steamer PAUL JONES, capitaine Tomlison ayant été parfaitement réparé, fera les voyages ci-dessus, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mardis à dix heures du matin et de Baton Rouge à 10 a. m. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
HENRY TETE, 13 Conti.

A PRÉTER—Pour un des ports de la Méditerranée—Le brick fin vollier CONDOR, capitaine Grelouille, maintenant en décharge, entre les deux halles. S'adresser au capitaine à bord ou à
TH. BARBANCY, 6 Conti.

POUR LE HAVRE—Le navire EDMOND PERKINS, capitaine Ingersol, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire NEW-ENGLAND, capitaine Lowell, partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire MEDORA, capitaine Lunt, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
3 déc 73, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Le navire fin voilier SAN ANDRES, partira mardi 12 décembre. Pour passage seulement, s'adresser à R. GRONING & Co,
30 nov

POUR LIVERPOOL—Le navire SELEON, capitaine J. Wescot, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR BORDEAUX. Passage seulement—Le brick AGENORIA, cap. Gardner partira immédiatement, et peut prendre 4 passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou rue Esplanade, ou à J. B. BAILEY,
30 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le beau paquebot neuf PANDELLE, capitaine Gaman, destiné à faire le service régulier entre ces deux ports, partira le 15 au 30 décembre. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
BLANCHARD, EIMER & Co.
30 nov 26, rue Bienville.

POUR NEW-YORK—Le brick RAYMOND, fin voilier, capitaine Learenscker, ayant trois quarts de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
2 déc G. BEDFORD & BECK, 22, Bienville.

POUR NEW-YORK—Le beau brick ALCENUS, capitaine Scholfield, ayant sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
2 déc G. BEDFORD & BECK, 22, Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick VIRGINIE, fin voilier, capitaine Gordon, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
2 déc G. BEDFORD & BECK, 22, Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick ATHERINE, fin voilier, capitaine Vespers, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
2 déc G. BEDFORD & BECK, 22, Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick A. No. 1 fin voilier STIRAM, capitaine Chandler, ayant sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour passage, ou fret de 600 barils sur le pont, s'adresser à G. BEDFORD & BECK
2 déc, 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON, C. S—Le brick OCTAVIA, double et chevillé en cuivre, capitaine Mayberry, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
20 n G. BEDFORD, 73 Bienville.

POUR CHARLESTON—Le brick CATHERINE, capt Rose, partira demain. Il peut prendre la valeur de 50 barils de fret. Pour passage, s'adresser au capt à bord, au bas du marché à la viande ou à
22 n J. W. ZACHARIE & Co,

A FRÉTER POUR UN PORT DU NORD—Le navire JOHANNA, doublée et chevillée en cuivre, capt D. Gerhard, du port d'environ 880 balles, Pour les conditions, s'adresser à R. GRONING & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire NORMAN, capt. Wood, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
28 nov 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire BOMBAY, capt. Grey, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
28 nov 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire MOULEM, cap. Melaen, partira immédiatement. Pour passage, ayant de beaux entrepreneurs pour 30 passagers s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
28 nov 78, rue du Camp.

POUR HULL, Angleterre—Passage seulement—La barque ASTORIA, capt. A. Soule, partira immédiatement. Pour passage, s'adresser à bord, ou à
28 nov S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL
Le navire AUSTERLITZ, capt. Hammond, prendra du fret pour Liverpool. S'adresser à F. PERRET,
29 nov 59, rue Toulouse.

POUR BORDEAUX.
Le navire français LEVAILANT, capt Bonneau, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira vers le 15 décembre prochain. Pour fret de 400 balles de coton ou équivalent, s'adresser au capitaine à bord ou à
J. JORDY,
25 nov—10 118, Royale.

POUR BOSTON—Le navire CHERO-KEE, capitaine B. Loring, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au quai de la rue St Joseph ou à JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

POUR BORDEAUX. — Le brick POULTNEY, capitaine Moats, ayant une partie de sa cargaison engagée; partira sous peu. Pour le balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co,
23 nov 88, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE — La goélette MERCHANT, capitaine Fernandez, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à R GRONING & Co. 23n

GRAINES DE JARDIN NOUVELLES—Importation directe de qualité supérieure, de la récolte de 1839, à vendre par WM. DINN, No. 17, rue de la Commune.

La collection consiste en une grande variété de graines de fleur et de jardinage, et environ 200 différentes qualités de plantes, arbres à fruit, groseilliers, framboisiers, vignes, racines d'asperges, trèfle, avoine, orge, seigle, [illegible] ustensiles, outils de jardinage, [illegible]

Les marchands seront approvisionnés en quantités convenables, ainsi que les planteurs à des prix modérés et à de conditions.

Le soussigné offre à vendre en débarquement du navire Vaillant et Anne, et en magasin :
160 barriques Vin Montferrant,
10 do St Julien Médoc,
12 do Pauillac do,
10 do Château-Margaux,
5 do Château-Lafite,
12 demi bariques Monferrant,
13 quarts de pipe Cognac,
15 bouteilles Vinaigre blanc,
25 demi bariques Vin blanc Ste-Croix du Mont,
100 caisses St Julien,
50 id Vin fouge d'Italie,
50 paniers Champagne,
4 caisses St Julien et 24 demi bouteilles,
do nov J. B. BOUSQUET, rue St-Louis, 77.

Le soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, formant la cargaison du brick Condor venant de Marseille.
100 barriques Vin rouge, marque Bergasse
100 demi barriques do do
200 paniers huile d'olive de J. Plagnol,
150 caisses sardines assorties,
50 caissons anchois en saumure,
50 id olives farcies,
50 caisses vermicelle,
50 caisses macaroni,
2 caisses de musca,
300 bouteilles de bouchons en petites et en grandes tailles, poterie, sangsues.
TH. BARBANCEY,
30 nov

L'embarquement du navire Carrick, venant de Marseille et à vendre par le soussigné :
[illegible] barriques vin rouge, marque Bergasse; 100 do [illegible] et 50 barriques vin imitation Bordeaux de 30 gallons; 50 do de 15 gallons do do; 400 caisses vin Muscat, marque Grenet; 150 do do marq Vigouer, 200 [illegible] huile d'olive de 24 litres, marq Plagnol, 600 caisses sardines assorties, marq Chabaud; 50 paniers [illegible] huile, 50 caisses liqueur assorties, 30 do Marasquin, 25 do Curaçao, 25 do eau de fleur d'orange; 10 balles amandes en coque dite à la Dame; 6 jx rec fruits cristallisés, 4 do saucissons; 500 000 bouchons fins.
2 déc AUGTE. MOLIER,
85, St. Louis.

INSTITUTION POUR LES SOURDS ET MUETS.

Si jamais il y a eu une position à plaindre dans le monde, c'est, sans doute, celle d'un sourd-muet: aussi Mr Pierre-Denis Jean Roger, instituteur, sourd-muet lui-même, devoue les rendre à la société en leur choisissant une éducation spéciale dans les meilleures institutions de l'Europe. L'habit dépense ainsi dans la patrie de la Nouvelle-Orléans (Louisiane), il espère obtenir la confiance des parens, par sa bonne méthode et par les succès qu'il a déjà obtenus.

Chez M. JEAN GUILLOU,
Son adresse est rue Moreau, encognure de Marigny.
30 nov—10

AVIS est par le présent donné que la cotisation des propriétés dans la ville Lafayette, faite par les soussignés assesseurs des taxes de la ville pour 1839 est maintenant prêtre et que le tableau de cotisation sera soumis à l'examen des personnes intéressées et sujet à être revue et corrigé pendant dix jours à partir de cette date. Le dit tableau est déposé au conseil de ville de Lafayette chaque jour depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
Ville Lafayette, 30 novembre 1839.
HARVEY NORTON,
W. R. B. WILLS,
G. W. TUNSTALL.
30 nov—10 } Assesseurs.

ON demande un homme de peine *bien recommandé* et connaissant l'anglais, pour travailler dans un magasin de groceries. S'adresser à
LOREILHE & VALETON,
Epicuriens Royale et Douane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Parisse, pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 décembre 1839, et à la réquisition de Mr. La Pilie, syndic provisoire des créanciers de E. Pinguet,

Il sera vendu, le Jeudi, 26 du courant, à midi précis, à l'encan public devant Royale et Ste Anne,

La Pharmacie abandonnée à ses créanciers par le dit E. Pinguet.

Conditions : Deux, quatre et six mois de crédit, en bons billets, endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque spéciale sur le vendu, le droit de refuser, sans en donner les raisons, tout ou dès-lors qui ne sera pas à sa satisfaction et auxquels la Pharmacie sera immédiatement revendue.

N. B. Le magasin sera ouvert le jour de la vente, à 10 heures du matin. 14d—13-15 18-23-28.

VENTE DE PROPRIÉTÉS DE VALEUR AU FAUBOURG TREME

Composée des Architectes du huitième district de la ville de la Nouvelle Orléans.

PAR GUINAULT ET DELASSUS.

Il sera vendu samedi prochain 21 décembre, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis : les propriétés ci-après décrites conformément à un plan dressé par L. Surgi, actuellement exposé à la Bourse.

Le BŒUF LOTS DE TERRE de Pilet compris entre les rues Ste. Anne, Prieur, Dumaine et Johnson mesurant chacun, au pied Anglais, 30 pieds de face sur 140 pieds de profondeur; 4 de ces lots font face à la rue Ste. Anne et 5 à la rue Dumaine.

Conditions—1/6, 12, 18 et 24 mois.

2o. UN LOT DE TERRE formant l'encoignure des rues Ste. Anne et Claiborne, mesurant, au pied Anglais, 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Ste. Anne, sur 71 pieds 2 lignes de profondeur, sur la rue Claiborne, et 73 pieds 9 pouces 8 3/4 lignes de profondeur sur la ligne opposée, ensemble la maison neuve en briques, ayant quatre appartemens, caves à voûtes et galerie, avec cuisine à étage, également en briques, latrines, puits, cuves et la cour carrelée.

Conditions—$621 43 cts, comptant, $621 43 cts, le 9 Août 1840, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois.

3o. UN LOT DE TERRE faisant face à la rue Ste Anne, entre les rues Villeré et Robertson, et désigné par le No. 7 du dit plan. Le dit lot mesure, au pied Américain, 31 pi de 11 pouces 2 lignes de face à la dite rue Ste. Anne, sur 72 pieds 3 1/2 lignes de profondeur, sur une ligne, et 72 pieds 2 pouces 1 ligne sur l'autre, ensemble la maison et cuisine en briques, semblables à celle décrite ci-dessus.

4o. UN LOT DE TERRE, faisant face à la rue d'Orléans, entre les rues Villeré et Robertson, désigné par le No 6 du dit plan. Le dit lot mesure au pied Américain, 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la dite rue d'Orléans, sur 72 pieds 3 1/2 lignes de profondeur sur une ligne et 72 pieds 2 pouces 1 ligne sur l'autre.

5o. DEUX LOTS DE TERRE faisant face à la rue des Marais, entre la rue des Ursulines et le Chemin du Bayou, désignés par les Nos. 2 et 3 du dit plan. Le lot No. 2 mesure, au pied Américain, 30 pieds de face à la rue des Marais, sur 168 pieds de profondeur sur une ligne et 159 pieds, 8 pouces sur l'autre ligne. Le no. 3 mesure, au pied américain, 30 pieds de face à la rue des Marais sur 159 pieds, 6 pouces de profondeur sur une ligne, 16 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, 52 pieds de l'extrémité de ladite ligne à un autre ligne, et 99 pieds de l'extrémité de cette ligne à la façade.

Conditions—Pour les portions 3e. 4o. & 5o. 12 18 et 24 mois.

Tous les billets fournis devront être endossés à la satisfaction du Président de la Compagnie des Architectes, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement des billets aux échéances ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente parderont Tureaud, Notaire, aux frais des acquéreurs. 11 déc.

Bateau à vapeur COLUMBIA à vendre.

PAR J. A. BREAL

Il sera vendu à l'encan, jeudi, 26 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, par ordre de l'honorable Cour du Commerce de la Nouvelle Orléans

Le beau navire à vapeur COLUMBIA, doublé et cheville en cuivre, du port de 475 tonneaux. Ce bateau est bien connu comme excellent navire de mer et est bon état. La réputation de solidité et de bonne marche dont il jouit assurera au acquéreur un placement de fonds avantageux.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 3, 6, 9 et 12 mois de crédit, en donnant des billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'au parfait paiement.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Magasin No. 107, rue Chartres.

Succession de Joseph Dupart, A. c. l.

JEUDI, 9 janvier 1840, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 novembre 1839, il sera vendu :

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé au faubourg Marigny de cette ville, dans l'îlet formé par les rues Grande-Hommes, Union, Grande-Prairie, et étant la moitié de la partie à être prise sur le côté de la rue Union, du lot No. 252 de l'îlet No 23, ayant trente-trois pieds de front, sur la rue Grande-Hommes sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—La moitié comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en sommes égales, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque si les billets ne sont point payés à échéance, les paieront un intérêt de 10 pour cent, sauf que pour cela l'acquéreur puisse en retarder le paiement.

L'acte de vente parderont Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 déc

Succession de Charles Rosselius.

PAR FERNANDEZ & WHITING
Magasin No. 107, rue Chartres No 107.

SAMEDI, 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi, rue de l'Esplanade, entre les rues Amour et Grapi, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nelle-Orléans, en date du 12 novembre 1839, il sera vendu sur les lieux, les meubles et les bardes dudit défunt.

Conditions—Comptant. 4 déc

PAR LE MARSHAL DES ÉTATS-UNIS, sous la direction de MM. Charles Genois, S. J. Peters et Edmond J. Forstall, commissaires nommés pour représenter les maire, aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans et John Winthrop pour représenter les Etats-Unis.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane les poserons en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, lundi 13 janvier 1840, à midi précis.

L'LET DE TERRE situé entre les rues Tchoupitoulas, Magasine, Commune et Canal; ledit lot est divisé en vingt-trois lots, contenant à un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la 2d municipalité et exposé en ladite Bourse.

Conditions de la vente.—1, 2, 3, 4, et 5 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction de la solvabilité des cautionnaires portant intérêt à raison de six pour cent par an et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B.—Si dans les dix jours qui suivent l'adjudication les acquéreurs d'aucun des lots ci-dessus n'ont pas fourni aux commissaires des billets endossés à satisfaction et conformément aux conditions de la vente, les commissaires se réservent le droit de déclarer l'adjudication ainsi faite à folle enchère et de la rendre nulle et de nul effet.

M. MARIGNY, Marshal des E. U.
CHARLES GENOIS
S. J. PETERS.
EDMOND J. FORSTALL, } Commissaires.
JOHN WINTHROP.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, seront passés par devant H. B. Cenas, notaire public. 6d—3p

PLANTATION DE VALEUR A L'ENCAN.

LES soussignés offrirent en vente le 13 Décembre prochain, à midi, à la Parte de la Cour, dans la ville de Woodville.

Cette PLANTATION DE PRIX, dans le comté Wickinson, Mississipi, connue sous le nom de *Hard Trick*, maintenant en la possession du docteur W. H. Egleston.

Cette plantation contient environ 775 acres, 500 desquels sont en état de culture. Le tout est enclos et en bon état. La possession en sera donnée le 1er Janvier 1840. Les titres sont incontestables.

Cette belle habitation est située dans un des plus beaux districts du Sud, réputé salubre, à environ 4 milles du Fort-Adams, sur la route allant à Woodville. Le sol est très riche et produit d'abondantes récoltes.

Les conditions de la vente sont — 1/4 comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, depuis le 1er Janvier 1840, et payable dans la Nelle-Orléans.

De bonnes cautions seront exigées et les titres seront retenus jusqu'à ce que le montant de la vente soit payé.
JOHN H. HANNA
19 nov—jusq 13 déc PHEBE HUNTER.

AVIS—Le soussigné a transporté ses marchandises du magasin de la rue de Chartres, dans celui de la rue Conti, No. 46, entre les rues de Chartres et la Bourse. Il continue comme par le passé, à recevoir des marchandises françaises, anglaises, allemandes et américaines, qu'il offre à vendre à un prix modéré.
JOS. CH. SPRENGER,
9 nov—2 p.m Rue Conti, No. 46.

AVIS—Tous les créanciers et débiteurs de la succession de feu Jacques Brequet, sont priés de se faire connaître à Jean Orelli, curateur de ladite succession, dans le plus court délai possible.
20 nov—3tjs—2s

EN débarquement du navire l'Atherniac, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné,
2685 caisses vin rouge,
153 do do blanc,
157 do do muscat,
215 barriques vin rouge St. Estèphe, Château Margaux, Haut-Brion et Talence,
60 tierçons vin rouge Haut-Talance,
168 do vin blanc Sauterne et Barsac,
715 paniers huile d'olive,
1000 do anisette fine et surfine,
27 barils vinaigre,
12 demi pipes eau de vie, marque Dussaut jaune,
45 balles bouchons fins et mi-fins,
65 caisses liqueurs fines et superfines,
145 de fruits assortis à l'eau de vie,
10 de prunes de 16 pauleus,
1 do fleurs artificielles.
AUG. MOLIER,
17 Commerce, rue St-Louis, no 85.

A VENDRE par le soussigné, gros et en détail, à des prix modérés,
Chapeaux de soie français;
Chapeaux de feutre américains, grands bords;
do do français;
Chapeaux Amazone pour dames, en feutre;
Chapeaux Péruviens;
Casquettes en ratinée pour hommes;
do en drap pour hommes et enfants;
Casquettes de loutre;
Bonnets en velours pour enfants;
Chapeaux rejets pour affiliatrices;
Parapluies en soie de 28, 30, 32 et 34 pouces;
Gants castor et chevreaux.
Jh. BERCIER & DUTEIL, 131, Chartres,
A côté la Banque des Amériques.

HUILE—10 barriques huile de baleine raffinée, à vendre par ADAMS HARTWELL,
10 déc 26, Poydras.

CAFÉ DE RIO—De la nouvelle récolte, qualité supérieure, en débarquement du Eliza, à vendre par WILLIAM PREHN 56, Douane.

JAMBONS de Westphalie et Saucissons, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
19 déc 50, Bienville.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—264 paquets brodequins de Russell, et grosses bottes à vendre par FROST & Co
10 déc 8 Douane.

PORC—200 barils porc mess; 50 do do prime; 100 do M. O; 100 do pour boucaniers, et autres qualités à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co.
19 déc 26 Poydras.

FARINE—225 barils farine supérieure en débarquement du steamer Rubicon, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.
10d et 90 rue des Magasins.

BEURRE DE GOSHEN ET FROMAGE—75 bouillets beurre; 50 boîtes fromage en jain; 15 barriques fromage, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane
10 déc

HUILE—10 barriques huile blanche en hiver; 30 do huile de baleine, do, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane
10 déc

SAVON—700 boites savon de différentes marques à vendre par DAVIS & HOBART.